

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit d'ouvrage de CHR 4'200'000.-
pour la restructuration des bâtiments, deuxième étape, de la Haute Ecole Pédagogique
du canton de Vaud (HEP-VD) à Lausanne**

La commission a siégé le 15 juillet 2011, 08h00 - 09h45 en la salle de conférence 333 de la HEP, Av. de Cour 33, à Lausanne.

Elle était composée de Mmes Anne Baehler Bech, Jacqueline Rostan, de MM. Nicolas Rochat, Michel Miéville, André Marendaz, Julien Glardon (en remplacement de M. André Chatelain), Jean-François Cachin, Jacques Ansermet et de Gabriel Poncet confirmé dans sa fonction de président-rapporteur.

Etaient présents : Mme la Conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon (cheffe du DFJC), Mme Chantal Ostorero (Directrice générale DGES) MM. Guillaume Vanhulst (Recteur de la HEP-VD), Luc Macherel (Directeur de l'administration de la HEP-VD) et Rubén Merino (chef de projet, architecte au SIPAL).

M. Jérôme Marcel a tenu les notes de séance, nous lui adressons tous nos remerciements.

Informations préliminaires

L'intérêt pour la formation d'enseignant croissant, la HEP-VD doit faire face à l'augmentation du nombre des étudiants qui était de 23% pour la seule année académique 2010-2011, alors que pour la rentrée 2011-2012, une augmentation de 14% est attendue.

Lorsque les bâtiments de l'ancienne EPFL ont été aménagés en février 2000, ils ont été calibrés pour 800 étudiants alors que 1561 étudiants inscrits pour l'année 2010-2011 c'est presque le double. Il faut s'attendre à ce que la HEP-VD puisse accueillir encore plus de monde, une des raisons à cet afflux d'étudiant tient au fait que la HEP-VD a intégré récemment le niveau de formation tertiaire aux côtés des universités et des HES, ce qui nécessite un niveau adéquat de qualité, d'accessibilité et d'équipement du bâtiment, notamment en médiathèque et bibliothèque.

Le présent projet de décret souhaite pouvoir accorder un crédit de CHF 4'200'000.- pour l'exécution de la restructuration du bâtiment sans modifier son volume par des agrandissements. Il s'agira de :

- de réaménager les niveaux 1, 2 et 2.01 (galeries) en réorganisant la distribution du bâtiment par une modification du hall principal d'entrée, ce qui permettra de gagner des surfaces utilisables ;
- de regrouper la bibliothèque et la médiathèque sur 3 niveaux pour permettre d'agrandir les zones de consommation de la cafétéria ;
- de mettre en conformité la protection incendie des parties du bâtiment touchées par le projet ;

- d'assainir les installations d'éclairage dans couloirs et salles de cours à tous les étages, celles-ci étant en fin de vie ;
- d'effectuer des rénovations diverses liées au projet (peinture, revêtements de sols en fin de vie, mise en conformité de certains éléments de cuisine etc.).

Visite des zones du bâtiment de Cour 33 touchées par l'EMPD

Munis d'une documentation complémentaire, les membres de la commission ont visité les zones du bâtiment concernées par les travaux prévus. A cette occasion, ils ont appris que le bâtiment ne comporte que peu d'amiante et qu'une analyse plus fine sera faite sur les parties touchées par la rénovation dans le cadre de la mise à l'enquête du projet.

Discussion générale

L'entrée et l'escalier avaient été réalisés il y a plus de 30 ans. Il s'agit d'une belle architecture qui ne sera malheureusement pas conservée, tout en considérant que les investissements de ces travaux sont bien amortis.

Vision prospective

Un commissaire ayant participé aux travaux de la commission pour des travaux réalisés en 2006, déjà sous le signe de l'urgence, se pose la question de savoir si les travaux souhaités, qui permettront juste de mettre à niveau le bâtiment actuel, sont bien inscrits dans le cadre d'une vision prospective du développement la HEP-VD.

Pour la cheffe du Département, le crédit d'investissement préparé en 2005 a été présenté en 2006, période durant laquelle le Conseil d'Etat et le Grand Conseil avaient exigé que seuls les projets « ultra nécessaires » puissent être pris en compte.

Pour prévoir l'avenir, la question principale est de savoir jusqu'où nous aurons la possibilité de former. Pour y répondre, il est nécessaire de tenir compte d'un très grand nombre d'éléments comme, en particulier, la réalité démographique. La situation a des aspects contradictoires : dans une situation d'augmentation globale des élèves on assiste, dans certains cantons romands, à une baisse du nombre des élèves. Dans le canton de Vaud, de nombreux enseignants vont arriver à l'âge de la retraite alors qu'on assiste à une augmentation du nombre des élèves. C'est pourquoi la réflexion intercantonale doit encore être développée.

Comme la HEP-VD s'affirme de plus en plus comme un pôle de compétence en la matière, en particulier dans le domaine de l'enseignement spécialisé, alors que la HEP-BE-JU-NE traverse des moments difficiles, il n'est pas exclu que le canton de Vaud soit sollicité pour recevoir davantage d'étudiants issus de ces cantons.

Il n'est donc pas exclu que, pour l'avenir, de nouveaux bâtiments doivent être construits. Pour le moment il s'agit de faire en sorte que le bâtiment puisse donner son plein potentiel, ce qui permettra d'accueillir 1900 étudiants dans de bonnes conditions.

Financement par d'autres cantons

Un commissaire constatant que la HEP-VD accueille 20% d'étudiants extérieurs au canton de Vaud, il se demande si d'autres cantons financent les coûts relatifs aux étudiants qui viennent de chez eux.

Il faut savoir que, selon un accord intercantonal concernant tant l'ensemble des HES que la HEP-VD, les cantons concernés paient CHF 24'500.- par étudiant, ce qui couvre presque l'intégralité des frais de fonctionnement.

Nouvelles salles de cours

Un commissaire remarque que malgré les pronostics sur l'augmentation probable du nombre d'étudiants évoqués précédemment, le crédit demandé ne prévoit aucune nouvelle salle de cours.

Pour le directeur administratif de la HEP-VD, le bâtiment ayant été équipé de wifi, 2 salles informatiques seront utilisées comme salles de cours, d'autres surfaces ont été dégagées pour optimiser l'utilisation des locaux. Dans ce même ordre d'idée, les places de travail des personnels administratif et enseignant ont été regroupées tout en respectant les normes de surface par collaborateur avec comme conséquences moins de bureaux individuels. Des salles de cours sont mises à disposition par le gymnase Auguste Piccard en contrepartie de l'ouverture de la cafétéria aux gymnasiens de cet établissement. L'Aula des Cèdres est maintenant utilisée pour certains cours. Enfin l'organisation de l'enseignement a été optimisée ce qui permet une utilisation plus rationnelle des salles de cours.

Formation continue et besoin accru de salles de classe

Les 7000 enseignants appelés à suivre une formation continue sur le site des Cèdres le feront à d'autres moments que les étudiants réguliers ; en plus la HEP-VD délivre une partie des prestations directement dans les établissements scolaires.

Interventions dans les cuisines existantes

C'est la société DSR qui exploite les cuisines. Suite à un audit, il est ressorti que tant les collaborateurs que les étudiants ont fait part de leur satisfaction ; cependant il y a un important manque de place d'accueil que les travaux permettront de créer. Le DSR ne participera pas directement au financement de ces travaux mais en contrepartie un accord avec la HEP-VD prévoit que le prix des repas sera fixé au prix raisonnable de CHF 10.-. Les travaux à effectuer dans les cuisines sont justifiés par le respect des règles de sécurité.

Eclairage des locaux

La technologie LED ne sera pas utilisée, le coût à l'achat de ce type de luminaires étant encore trop élevé ; les tubes TL présentent actuellement le meilleur rapport qualité/prix.

Devis des travaux, divers et imprévus

Les prix ont été évalués sur la base d'un devis détaillé établi par le mandataire, un architecte qui connaît le site depuis des années, et non sur soumissions rentrées. Les divers et imprévus ne pourraient donc que survenir ensuite des éventuelles hausses officielles.

Les principes édictés par le SAGEFI veulent que l'on mette des prix de référence dans le devis soit, dans notre cas, à la date d'avril 2010. Les contrats seront datés en 2011 et les hausses contractuelles basées sur la variation des coûts des matériaux et de l'évolution des CCT seront prises en compte. Ensuite le coût réel de l'opération sera comparé en ramenant le montant final au coût d'avril 2010.

Potentialité des terrains existants

Le PPA du site de la HEP-VD sur la Campagne des Cèdres laisse, sur la zone où se situent actuellement les pavillons provisoires de Cour 35, 35bis et 37, un potentiel proche de l'équivalent du bâtiment actuel.

Mobilité et logements pour étudiants

Pour ce qui concerne la mobilité publique, la proximité de la gare CFF et d'une station du M2 font que la HEP-VD est très bien située. Par contre, la mobilité privée n'est et ne sera pas favorisée ; déjà non accessible aux étudiants, la surface des parkings privés ne sera pas agrandie.

Pour ce qui concerne le logement des étudiants, la directrice de la DGES qui préside la Fondation Maison pour étudiants confirme que la situation est très difficile depuis de nombreuses années avec 1300 lits que la Fondation ne met à disposition que pour les étudiants de l'UNIL et de l'EPFL. Une modification des statuts de la Fondation et la construction de nouveaux bâtiments permettra de mettre à disposition des étudiants environ 500 lits pour des étudiants de l'UNIL et de l'EPFL ce qui ouvrira les logements de la fondation aux étudiants HES et HEP-VD. Sur le site de l'UNIL à Dorigny, il est prévu de développer pour la rentrée 2012 un projet de logements provisoires de 190 lits pour 5 ans alors que l'EPFL va ouvrir 540 lits d'ici la rentrée 2011.

C'est bien à Dorigny que devront se construire de nouveaux logements pour les étudiants, mais la planification de ce site s'étant faite au même moment que les événements de mai 68, les autorités politiques de l'époque, craignant des révoltes estudiantines, décidèrent d'empêcher la création d'un campus à proximité du site de Dorigny en interdisant le logement dans le PAC 299. Dès lors il est maintenant nécessaire de modifier ce Plan d'Aménagement en suivant une procédure qui reste toujours trop longue.

Discussion sur le projet de décret et votes

Article 1

Aucun commentaire. Vote : Adopté à l'unanimité des 9 membres présents.

Article 2

Aucun commentaire. Vote : Adopté à l'unanimité des 9 membres présents.

Article 3

La cheffe du DFJC a rappelé aux membres de la commission que, suivant en cela l'avis du Service juridique et législatif, le Conseil d'Etat propose que cet EMPD échappe au référendum législatif (art. 84, alinéa 2, lettre b) de la Constitution cantonale.

La commission a suivi à l'unanimité des 9 membres présents la proposition du Conseil d'Etat de soustraire cet EMPD au référendum facultatif.

Entrée en matière

La commission recommande l'entrée en matière au Grand Conseil à l'unanimité des 9 membres présents.

Vich, le 11 août 2011

Le rapporteur :
(signé) *Gabriel Poncet*